



COMMUNIQUÉ

Kourou, le 21 août 2023

Le Tour de Guyane arrivera dans notre commune le vendredi 25 août 2023.

Nous mettons tout en œuvre pour que cette compétition se déroule dans les meilleures conditions.

Un arrêté municipal autorisant la manifestation sportive et réglementant la circulation a été publié (arrêté n°148-23/MK/PM).

La circulation sera réglementée sur le trajet de la course à partir de 14 heures 30 et certaines artères seront complètement fermées à la circulation, à partir de 15 heures.

Elle sera rétablie vers 18 heures 30.

Nous devons faire cet effort pour la sécurité de nos cyclistes et la réussite de cette belle épreuve sur notre territoire.

Je vous invite à cela, en venant les encourager au bord des routes.

Fait à Kourou, le 22 août 2023.

Pour le Maire empêché,

Le 6ème adjoint,



Joseph DORCENA